

Définition Tourelle : (n.f.) Petite tour, généralement en encorbellement, le plus souvent placée dans l'angle d'un bâtiment ou d'une place forte.

Du latin turris, tour. Le suffixe -elle est un diminutif.
Une tourelle est donc une petite tour. Frédéric Godefroi (Dictionnaire de l'ancienne langue française) le relève
En 1288 dans les Drois de Bauduin le seneschal :
« Qu'il vit aparoir cinq tourieles / un castel rices et beles. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

